



Centre de ressources pour les acteur·rices de l'intégration

Droits des Bénéficiaires d'une Protection Internationale (BPI) – réfugié·es et protégé·es subsidiaires, après obtention de la protection

Mise à jour : septembre 2026

1 jour

FORMATRICES :

Morgane PARET et Ferten DJENDOUBI, juristes d'ESPACE

PRESENTATION / CONTEXTE

Le parcours du combattant des demandeurs d'asile ne s'arrête avec l'obtention d'une protection par l'OFPRA. Cette formation vise à acquérir les connaissances utiles à la mise en œuvre de leurs droits afin de favoriser leur intégration et leur autonomie le plus rapidement possible.

L'atelier abordera l'accès à la protection sociale des réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire, la délivrance de leurs documents d'état civil par l'OFRA et les demandes, de leur titre de voyage par la préfecture, l'échange de leur permis de conduire, leur orientation vers un dispositif d'hébergement stable et la mise en œuvre de la procédure de réunification familiale.

CONTENU DE LA FORMATION

- La mise en œuvre des droits après l'obtention du statut de réfugié·e ou de bénéficiaire de la protection subsidiaire (protection sociale, assurance maladie, échange de permis de conduire, édition d'un titre de voyage, délivrance des titres de séjour)
- La délivrance des documents relatifs à leur état civil par l'OFPRA et les procédures de rectification en cas d'erreur sur leur état civil.
- La mise en œuvre de la procédure de réunification familiale
 - Les membres de famille (union issue d'un mariage, d'un partenariat ou d'un concubinage antérieurement à la date d'introduction de la demande d'asile, enfants du couple de moins de 19 ans, enfants mineurs d'un des membres du couple issus d'une union antérieure, frères et sœurs d'une enfant réfugiée, autres membres de famille)

La demande de visa de long séjour des membres de famille (pièces justificatives, vérifications des actes d'état civil, délai de traitement, recours contre les décisions de refus et présentation de la jurisprudence du Tribunal administratif de Nantes).



Centre de ressources pour les acteur·rices de l'intégration

COMPETENCES VISÉES :

Les formations thématiques en droit des étranger·ères d'ESPACE visent, en application de l'article L6313-1 (1°) du Code du travail, à :

- Adapter et développer les compétences des travailleur·euses sociaux en matière d'accueil et d'accompagnement du public étranger confronté à des difficultés juridiques liées à son statut juridique ;
- Acquérir, dans chacun des thèmes proposés, des connaissances juridiques, entretenir ces dernières ou les perfectionner.

OBJECTIFS DES FORMATIONS PROPOSÉES :

Chaque formation proposée aborde sur une journée un thème particulier en droit des étranger·ères et vise à :

- Connaître la réglementation applicable à chacun des thèmes de formation ;
- Apprendre à la mettre en application, notamment dans des exemples concrets ;
- Identifier le ou les problèmes rencontrés dans l'application du droit des étranger·ères afin de proposer un accompagnement et/ou une orientation adaptée.

Chaque formation peut être suivie indépendamment des autres, sauf pour celles exigeant un pré-requis professionnel (précisé dans chaque fiche de présentation).

PUBLICS CONCERNÉS :

Tout·e travailleur·euse social (assistant·e social, conseiller·ère en économie sociale et familiale, éducateur·rice, etc.) en relation avec les personnes immigrées et leurs familles dans tous les champs de l'action sociale (associations, centres sociaux, centres d'hébergement, administrations, collectivités territoriales, syndicats, établissements et services sociaux et de santé, etc.).

PARTICIPATION - NIVEAU DE CONNAISSANCES PRÉALABLES ET PRÉ-REQUIS :

❖ Prérequis en matière d'expérience ou de pratique professionnelle :

- (niveau 1) **Ateliers de découverte** : aucune exigence ; niveau technique adapté aux personnes sans niveau de connaissances juridiques ni expérience professionnelle / bénévole
- (niveau 2) **Ateliers de base** : aucune exigence ; niveau technique adapté aux personnes présentant un niveau modéré de connaissances juridiques ou d'expérience professionnelle / bénévole, et amenées à accompagner des personnes étrangères
- (niveau 3) **Ateliers de formation juridique renforcée** : exigence d'un niveau consolidé de connaissances juridiques en droit des personnes étrangères ou d'expérience professionnelle / bénévole ; personnes amenées à accompagner des personnes étrangères
- (niveau 2 ou 3) **Ateliers d'études de cas** : justifier d'une pratique professionnelle ou bénévole dans le thème proposé ; niveau technique adapté aux personnes amenées à accompagner des personnes étrangères
- (niveau 3) **Ateliers d'approfondissement ou de perfectionnement** : justifier d'un niveau de connaissances solide obtenu à la faveur d'une formation de base suivie auprès d'ESPACE ou de tout autre organisme de formation ou à la faveur d'une sérieuse expérience professionnelle dans le domaine traité. Niveau technique adapté aux personnes amenées à accompagner des personnes étrangères.



Centre de ressources pour les acteur·rices de l'intégration

Les pré-requis professionnels de la présente formation sont fixés au niveau suivant :

- **atelier de base** aucune exigence ; niveau technique adapté aux personnes présentant un niveau modéré de connaissances juridiques ou d'expérience professionnelle / bénévole, et amenées à accompagner des personnes étrangères
- ❖ **Prérequis en matière de maîtrise linguistique (langue française) :**
 - Savoir lire et écrire le français

MOYENS PÉDAGOGIQUES :

Les formations ainsi que les ateliers d'approfondissement sont assurés par des juristes d'ESPACE, du COMEDE, du RESEAU HOSPITALITE et des intervenants partenariaux qualifiés (avocat·es, assesseur de juridiction...).

Les stagiaires reçoivent un dossier composé d'un support de formation, d'un recueil des textes applicables et éventuellement d'un recueil de jurisprudence, élaborés par les formateur·rices.

L'échange et la participation des stagiaires sont favorisés autour des questions abordées, notamment avec les situations rencontrées dans l'exercice de leur activité professionnelle.

Confronter les pratiques et les approches de chacun·e à la leur des nouvelles connaissances et méthodes acquises.

MOYENS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI DE LA FORMATION

Questionnaires d'évaluation à l'entrée et en fin de formation

Un **questionnaire d'évaluation** des connaissances, des besoins et des attentes est adressé à chaque stagiaire avant la formation intitulé « questionnaire d'entrée » en formation

Un **questionnaire d'évaluation finale** de la formation reçue est soumis à chaque stagiaire à la fin de la formation.

Les objectifs de la formation sont évalués sur une **échelle de notes de 0 à 3 sur les compétences** suivantes :

- Compétence 1 : acquérir des connaissances juridiques
- Compétence 2 : apprendre à appliquer la réglementation sur des cas concrets
- Compétence 3 : identifier les problèmes rencontrés par le public étranger dans l'application de la réglementation
- Compétence 4 : être en capacité de proposer un accompagnement et/ou une orientation adaptée.

Explication de la notation :

- 0 = totale absence d'acquisition de cette compétence
- 1 = compétence en cours d'acquisition (mise en œuvre sur le terrain nécessitant un complément de formation)
- 2 = compétence partiellement acquise (mise en œuvre sur le terrain nécessitant un appui)
- 3 = compétence acquise (possible mise en œuvre immédiate sur le terrain)

L'objectif pédagogique de la formation est considéré atteint si au moins 3 notes sont à 2 ou plus (supérieures à 2)

ESPACE propose en outre à tous les stagiaires de mettre en pratique les connaissances acquises en recourant à sa permanence juridique quotidienne en droit des étranger·ères :

- Par téléphone, tous les jours sauf le vendredi de 9h30 à 12h30 : 04 84 89 58 05 ;
- Par courriel : juridique@espace.asso.fr

Dernière mise à jour : 23 septembre 2026